Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0128-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

BE_2026_0128

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le dix novembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 4 novembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 23 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE BEVER Gildas , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Schémas directeurs d'assainissement collectif des communes de Plestin-les-Grèves, Trégastel, Trégrom, Troguéry : demande de financement

Exposé des motifs

Lannion-Trégor Communauté souhaite réaliser les schémas directeurs d'assainissement collectif des communes de Plestin-les-Grèves, Trégastel, Trégrom, Troguéry.

Les communes de Trégrom et de Troguéry ne disposent pas actuellement de schéma directeur et il convient de se mettre en conformité avec la règlementation nationale. L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe l'échéance pour la réalisation du schéma directeur au 31 décembre 2025 et sa durée de validité à 10 ans. Les schémas directeurs des communes de Plestin-les-Grèves et de Trégastel datent de 2015.

Lannion-Trégor Communauté procède à une consultation de gré à gré pour la réalisation des schémas directeurs de Plestin-les-Grèves, Trégastel, Trégrom, Troguéry qui devront être réalisés conformément au guide pratique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

-État des lieux des données disponibles et pré-diagnostic du système d'assainissement,

-Présentation des résultats des campagnes de mesure des débits et des charges polluantes,

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0128-DE

-Bilan du fonctionnement du système d'assainissement,

-Élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Les points de mesures ont été mis en place par le service diagnostic permanent de la direction eau et assainissement pour collecter les données hydrauliques en vue de l'élaboration des schémas directeurs.

Le montant des études est de 21 050€ HT pour Plestin-les-Grèves, de 23 500€ HT pour Trégastel, de 8 925€ HT pour Trégrom et de 10 650€ HT pour Troguéry.

L'Agence de l'Eau est susceptible d'apporter son concours aux travaux dans le cadre de son 12ème programme.

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les financements proposés auprès de l'Agence de l'Eau.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 13 NOV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 13 NOV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.